



Aide à l'entrée
de la piscine
intercommunale
L'Olympide
pour chaque
vacances scolaires

réservée aux familles
et habitants de Saint-Marcellin



Qui peut bénéficier de cette aide ?

Les familles Saint-Marcellinoises dans la limite annuelle de 1 carnet de 10 entrées enfants et 1 carnet de 10 entrées adultes par famille avec un carnet enfants supplémentaire pour les familles de 3 enfants et plus.

Les adultes saint-marcellinois dans la limite annuelle de 1 carnet de 10 entrées adultes.

Tarifs en fonction des quotients familiaux :

	entrée enfant de 3 à 11 ans	entrée ados de 12 à 17 ans	Entrée adultes
QUOTIENT FAMILIAL	Carnet de 10 entrées	Carnet de 10 entrées	Carnet de 10 entrées
< à 350	3,50 €	3,50 €	13,00 €
de 351 à 600	4,00 €	4,00 €	13,50 €
de 601 à 900	4,50 €	4,50 €	14,00 €
de 901 à 1200	5,00 €	5,00 €	14,50 €
de 1201 à 1500	5,50 €	5,50 €	15,00 €
> 1501	6,00 €	6,00 €	15,50 €

Procédure pour retirer les carnets d'entrée :

- Compléter le document de demande d'aide à l'entrée à la piscine intercommunale par famille, à retirer auprès du Service des Sports,
- Fournir un justificatif de domicile de moins de trois mois,
- Fournir un justificatif du quotient familial 2012 de la CAF(ou MSA) ou l'avis d'imposition 2011.

Permanences en Mairie de Saint-Marcellin :

Du lundi au vendredi uniquement de 13h30 à 17h00 au niveau du Service des Sports - 1^{er} étage de la mairie de Saint-Marcellin

Pour toute information s'adresser auprès de :

Service des sports - Mairie de Saint-Marcellin - 04 76 38 50 12
www.saint-marcellin.fr